

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 69 (1989)
Heft: 2

Artikel: Les parcs technologiques en Suisse
Autor: Oesch, Sébastien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les parcs technologiques en Suisse

Sébastien Oesch,
Architecte EPFL,
Responsable du projet de parc scientifique
sur les terrains de l'EPFL à Ecublens (*)

D epuis une dizaine d'années, nous assistons en Europe, notamment en Grande-Bretagne, en France et en RFA, à une multiplication rapide des parcs technologiques, symboles d'un renouveau industriel basé sur les technologies nouvelles et sur l'encouragement de l'esprit d'entreprise. Bien qu'il faille se méfier du terme de parc technologique – il ne s'agit nullement d'une appellation contrôlée et des réalisations fort diverses et très peu comparables recourent à cette dénomination prestigieuse d'origine anglo-saxonne – le phénomène est réel, préfigurant l'organisation du travail de l'époque postindustrielle, qui, en simplifiant beaucoup, peut se caractériser comme suit :

- la production industrielle de masse se concentre dans les grands groupes multinationaux ; elle est assurée en grande partie par des automates, exigeant une main-d'œuvre peu nombreuse, mais hautement qualifiée et un investissement considérable par place de travail,
- l'innovation est le créneau des petites et moyennes entreprises, mobiles et souples, aux relations hiérarchiques informelles, en collaboration étroite avec la recherche de pointe. Les parcs technologiques installés à proximité de Hautes Écoles représentent un terreau particulièrement fertile pour l'innovation,
- grâce aux moyens de télécommunications, le facteur « distance » perd de l'importance, permettant notamment de séparer la production des activités de recherche et de développement.

Et la Suisse ?

En Suisse, l'implantation du concept de parc technologique s'opère avec quelque retard et non sans peine. Les raisons sont multiples et relèvent de nos structures économiques et politiques. Pour mieux les comprendre, une petite excursion historique est nécessaire.

(*) Chef de la Section des bâtiments et de l'Exploitation de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL).

Stanford. On peut presque parler de génération spontanée, facilitée par la structure académique des universités américaines, leurs liaisons traditionnellement étroites avec l'industrie et par l'esprit d'entreprise caractéristique des habitants de ce pays.

Au début des années 70, l'idée a commencé à s'implanter en Europe, notamment en Grande-Bretagne, où les premières réalisations, patronnées par les grandes universités, suivaient de près le modèle américain.

Par la suite, des dizaines de parcs ont été créés en Europe. Ils ont tous un point en commun : il s'agit de créations volontaristes, promues par l'Université, l'État, la ville ou la région, plus rarement par des milieux privés, subventionnées à des degrés divers, parfois massifs, et obéissant à des objectifs précis :

- reconversion des industries traditionnelles en crise,
- lutte contre le chômage,
- réaffectation de friches industrielles,
- accélération du transfert technologique entre université et industrie.

Notons au passage que les espoirs posés dans les parcs technologiques en matière de lutte contre le chômage n'ont que rarement atteint leurs objectifs, ou alors seulement indirectement.

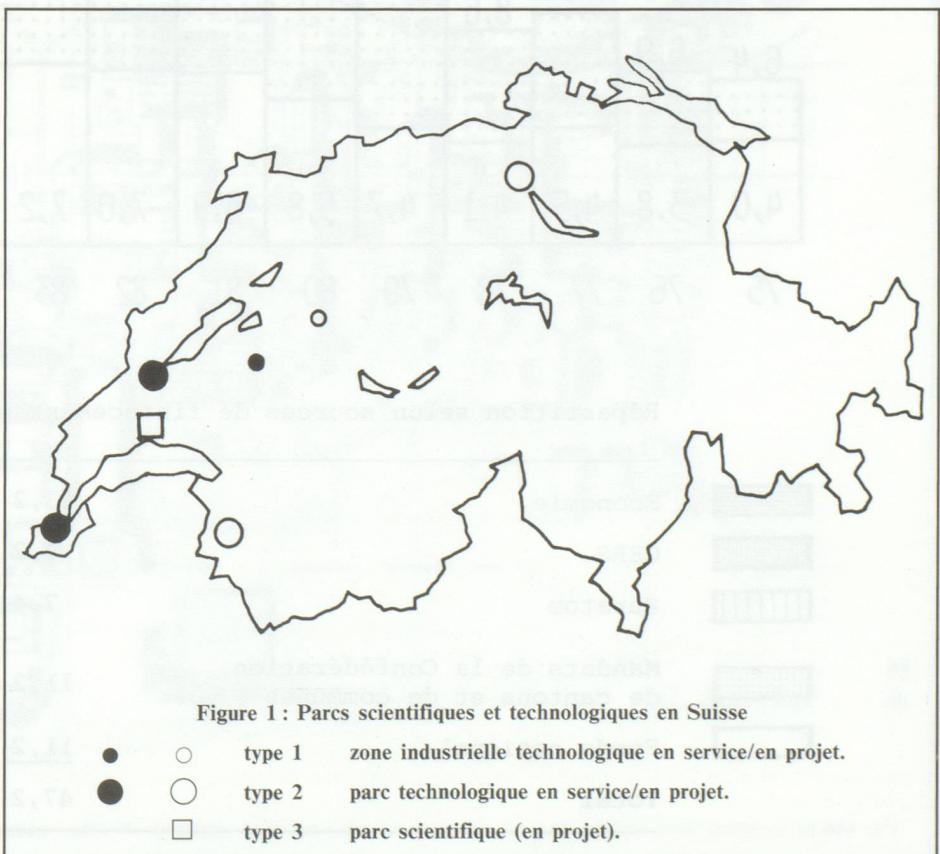
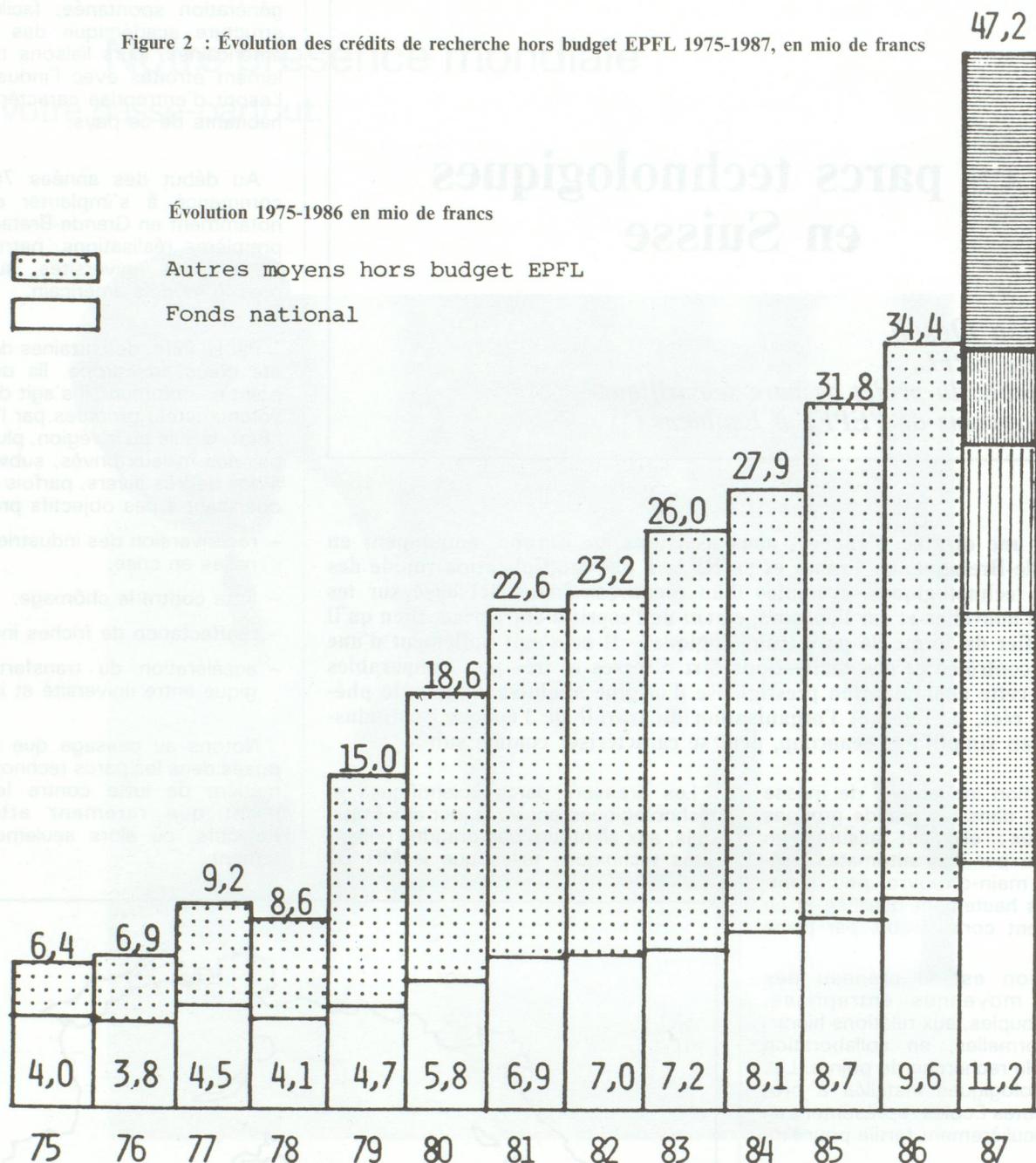


Figure 2 : Évolution des crédits de recherche hors budget EPFL 1975-1987, en mio de francs



Répartition selon sources de financement en 1987

Economie	13,2	27,9 %
CERS	4,2	9,0 %
Euratom	7,4	15,8 %
Mandats de la Confédération, de cantons et de communes	11,2	23,6 %
Fonds national	11,2	23,7 %
Total	47,2	100,0 %

En voyant cette énumération, on comprend aisément pourquoi le concept de parc technologique ne s'implante que lentement en Suisse. L'aversion contre toute intervention étatique dans les rouages économiques ajoute une raison spécifiquement helvétique à ce tableau. A titre d'illustration, rappelons le rejet par le peuple suisse de la loi de « Garantie des risques à l'innovation » en septembre 1985. Cette décision constitue certainement un cas unique dans les annales de l'histoire récente et contribue au charme exotique de notre pays.

Les alertes n'ont cependant pas manqué : la crise horlogère a réduit de moitié les établissements actifs dans cette branche et a provoqué une perte d'environ 10 000 places de travail de 1975 à 1985. On peut citer également le virage manqué de l'informatique (le redressement est en cours) et la crise majeure de la machine-outil, évitée in extremis, non sans quelques pots cassés. Pour parer au plus pressé, la Confédération s'est vue contrainte de lancer un programme urgent en matière informatique ; une action similaire se

prépare dans le domaine de la productique. Ces dérapages illustrent la nécessité de renforcer la collaboration réciproque entre Hautes Écoles et industrie, de promouvoir l'innovation et de raccourcir les délais du transfert technologique entre la recherche et l'application industrielle. Nous savons que le Japon excelle dans ces domaines, avec les résultats que nous connaissons tous...

C'est là que se situe en Suisse le créneau des parcs scientifiques et technologiques. Les mentalités évoluent. Les organismes d'interface se multiplient et plusieurs projets de parcs technologiques sont en voie de création, voire en début d'activité (figure 1).

Les parcs technologiques en Suisse : projets et réalisations

Nous avons vu : il y a beaucoup d'interprétations du terme « parc technologique », et la Suisse n'échappe pas à la règle. Pour simplifier la suite, nous proposons la classification sui-

vante, en accord avec Jaro Stvan (Ingénieurs et architectes suisses N° 10/89) :

Type 1 : Zone industrielle « technologique »

Approche pragmatique de la notion de parc technologique favorisant les activités mixtes et variées. L'accent est mis sur l'innovation et l'accueil de jeunes entreprises à productions inédites, mais le caractère industriel prédomine. La présence de la recherche académique est rare, voire inexistante. Plusieurs projets de ce type n'ont pas dépassé le stade des intentions ou ont subi des changements de vocation (Ueken, Olten, Frauenfeld, Buchs). D'autre part, certaines zones industrielles au développement récent peuvent être assimilées à ce groupe, alors même qu'elles ne revendiquent pas l'appellation de parc technologique au sens de cette classification.

Technoparc Berne-Bümpliz : Ce projet compte avec l'appui de la Ville et du Canton de Berne. Mise en service en 1992 ; il accueillera des entreprises

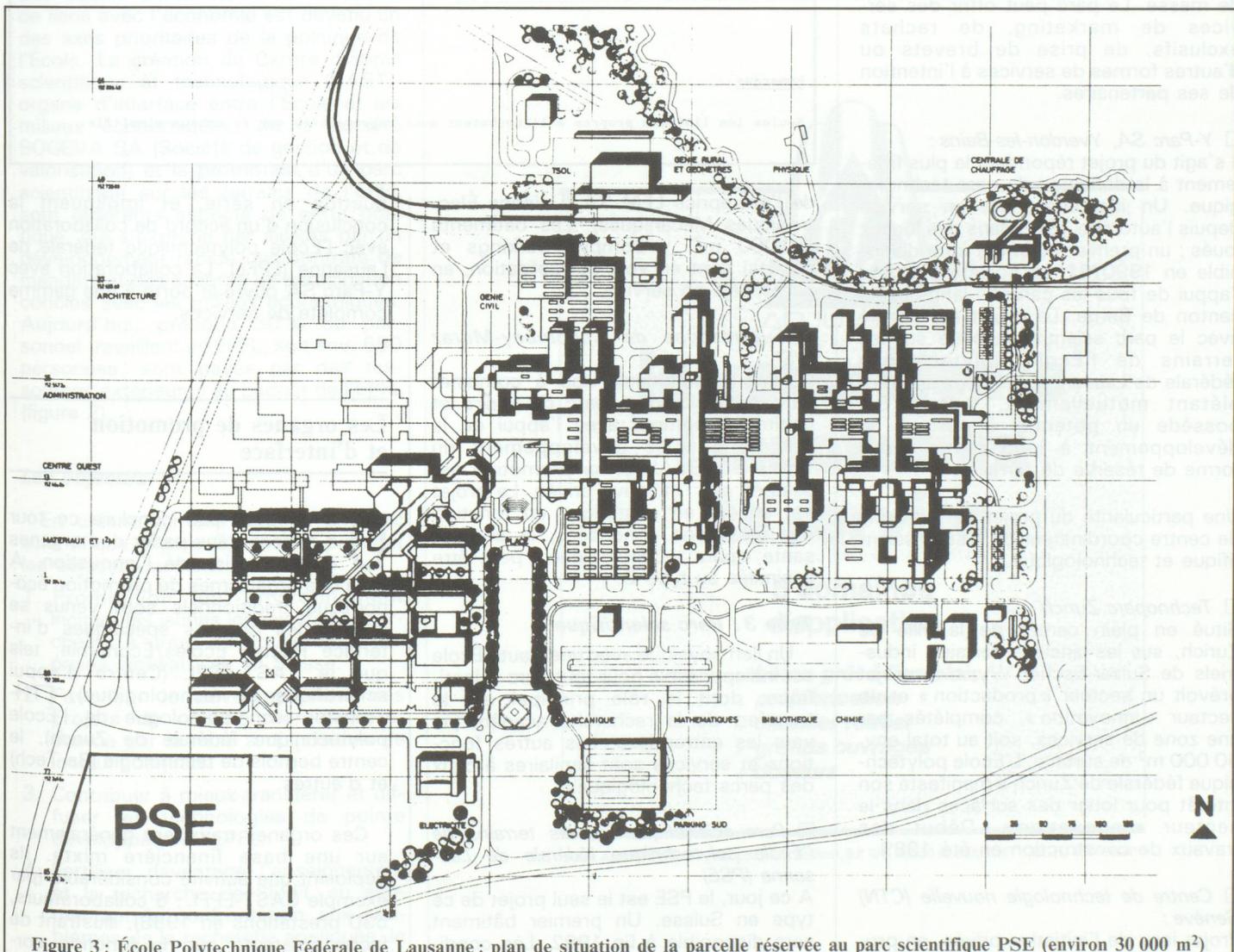


Figure 3 : École Polytechnique Fédérale de Lausanne : plan de situation de la parcelle réservée au parc scientifique PSE (environ 30 000 m²)

actives en télécommunications, informatique et productique.

□ Zone industrielle de Givisiez/Fribourg : Les réalisations de Bernard Vichet correspondent bien à l'esprit d'un parc technologique du type 1.

Trois projets ambitieux en voie de réalisation, voire déjà partiellement en service dans la région limitrophe de Genève, mais sur territoire français, peuvent être assimilés à cette catégorie :

- Technoparc de Saint-Genis (Ain)
- Technopolis du Léman, Thoiry (Ain)
- International Business Park, Archamps (Haute-Savoie).

Par certains aspects, le projet d'Archamps se rapproche d'ailleurs des parcs technologiques du type 2.

Type 2 : Parc technologique

Présence de techniques de pointe, de la recherche innovatrice et d'éléments d'incubation de jeunes entreprises. Collaboration suivie avec la recherche universitaire et restrictions à la production de masse. Le parc peut offrir des services de marketing, de rachats exclusifs, de prise de brevets ou d'autres formes de services à l'intention de ses partenaires.

□ Y-Parc SA, Yverdon-les-Bains : Il s'agit du projet répondant le plus fidèlement à la définition de parc technologique. Un incubateur est en service depuis l'automne 1988 dans des locaux loués ; un premier bâtiment sera disponible en 1990/91. La société possède l'appui de tous les cantons latins et du canton de Berne. Le projet est jumelé avec le parc scientifique situé sur les terrains de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, les deux se complétant mutuellement. Y-Parc SA possède un potentiel important de développement à long terme, sous forme de réserve de terrains.

Une particularité du projet est son rôle de centre coordinateur du réseau scientifique et technologique.

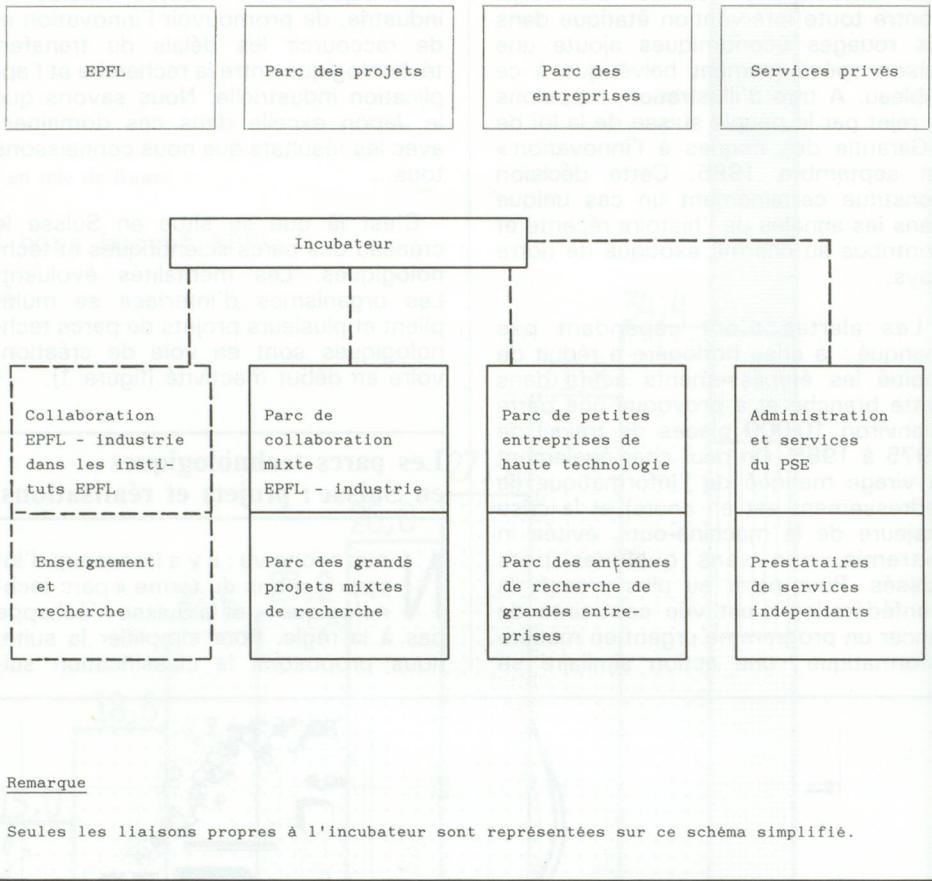
□ Technoparc Zurich :

Situé en plein centre de la ville de Zurich, sur les anciens terrains industriels de Sulzer-Escher Wyss, le projet prévoit un secteur « production » et un secteur « innovation », complétés par une zone de services, soit au total env. 60 000 m² de surface. L'École polytechnique fédérale de Zurich a manifesté son intérêt pour louer des surfaces dans le secteur « innovation ». Début des travaux de construction en été 1989.

□ Centre de technologie nouvelle (CTN) Genève :

Projet issu de l'initiative privée, en prolongement de la nouvelle implantation

Figure 4 : Les 4 volets du parc scientifique sur les terrains de l'EPFL : parc des projets, parc des entreprises, incubateur, administration et services.



de l'entreprise LEM SA (Liaisons Électroniques Mécaniques). Les bâtiments (50 000 m², y compris parkings et dépôts) sont en voie de réalisation, en partie déjà en service.

□ Futuroscope de Collombey-Muraz (VS) :

Ce projet ambitieux vise à combiner parc technologique, parc de loisirs et habitat. Il compte avec l'appui de la Société pour le développement du Valais SODEVAL et sa promotion est assurée par l'initiative privée. Le projet est encore en gestation ; en fonction des intentions annoncées, la composante « parc technologique » peut être assimilée au type 2.

Type 3 : Parc scientifique

Un lien physique avec une Haute École est indispensable pour tout parc scientifique, dont le rôle principal est le transfert de la recherche académique vers les entreprises. Les autres fonctions et services sont similaires à ceux des parcs technologiques.

□ Parc scientifique sur les terrains de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (PSE)

A ce jour, le PSE est le seul projet de ce type en Suisse. Un premier bâtiment sera disponible à fin 1992. Les conditions d'admission excluent toute pro-

duction en série, et impliquent la conclusion d'un accord de collaboration avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). La collaboration avec Y-Parc SA ouvre la porte à une gamme complète de services.

Les organes de promotion et d'interface

On ne peut pas conclure ce tour d'horizon sans parler des organes de promotion de l'innovation. À côté des organismes de promotion économique traditionnels sont venus se greffer des organes spécifiques d'interface Hautes Écoles/Économie, tels que le CAST-EPFL (Centre d'appui scientifique et technologique), ETH-Transfer (son homologue de l'École polytechnique fédérale de Zurich), le centre bernois de technologie (Be-Tech) et d'autres.

Ces organes travaillent généralement sur une base financière mixte. Ils déplient une activité considérable (par exemple CAST-EPFL : 6 collaborateurs, 530 prestations en 1988), illustrant de façon éclatante que la fonction correspond à un besoin réel.

En Suisse romande, élargie aux cantons du Tessin et de Berne, ces organes sont regroupés dans le « Réseau scientifique et technologique » ; Y-Parc SA en est le centre de coordination. Le réseau TE-CH assume une fonction similaire en Suisse alémanique.

Le projet de Parc scientifique sur les terrains de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (PSE)

Comme sa sœur de Zurich, l'École polytechnique fédérale de Lausanne possède une vieille tradition de collaboration avec l'économie. Dans le cas de l'EPFL, ceci s'explique notamment par le fait qu'avant sa reprise par la Confédération, beaucoup de professeurs n'étaient engagés qu'à temps partiel et conservaient leurs activités dans l'industrie, parallèlement à l'enseignement et la recherche. Depuis une dizaine d'années, le resserrement de liens avec l'économie est devenu un des axes prioritaires de la politique de l'École. La création du Centre d'appui scientifique et technologique (CAST), organe d'interface entre l'École et les milieux économiques, de la société SOGEVA SA (Société de gestion et de valorisation) et la promotion d'un parc scientifique sur les terrains de l'EPFL sont différents aspects de cette politique, qui s'exprime par ailleurs par un développement rapide des contrats de mandats et des accords de participation conclus avec les milieux économiques. Aujourd'hui, presque 30 % du personnel travaillant à l'EPFL, soit env. 650 personnes, sont payés par des ressources extérieures au budget de l'EPFL (figure 2).

Les objectifs

En créant sur ses terrains un parc scientifique (figure 3), l'EPFL poursuit les objectifs suivants :

- Promouvoir un environnement incitant les jeunes ingénieurs et chercheurs à créer de nouvelles entreprises innovatrices en Suisse.
- Favoriser le développement des projets de collaboration EPFL-industrie par la mise à disposition de locaux adéquats.
- Contribuer à mieux transférer et diffuser les technologies de pointe développées à l'EPFL.
- Fertiliser davantage l'enseignement et la recherche de l'EPFL en augmentant la confrontation aux problèmes de la recherche appliquée, le contact avec les hommes chargés du

développement industriel et les échanges de personnel entre l'EPFL et l'industrie.

- Favoriser à Ecublens-Dorigny les effets de synergie entre l'EPFL, l'Université de Lausanne et l'industrie, en se basant notamment sur la concentration de compétences pluridisciplinaires.

Le concept

Le concept retenu pour le PSE s'articule sur 4 volets (figure 4) :

- Le « parc des projets » représente une extension des activités de collaboration traditionnelles de l'EPFL avec l'industrie, qui se déroulent jusqu'à présent dans les laboratoires de l'École, mais qui se heurtent de plus en plus fréquemment à un manque de locaux.
- Le « parc des entreprises » permet l'installation d'entreprises privées désireuses de collaborer avec l'EPFL, moyennant contrat de location.
- « L'incubateur » cherche à promouvoir la création de nouvelles

entreprises dans le créneau des techniques de pointe. Les candidats (3 à 5 par année) seront retenus sur concours. Une fois admis dans l'incubateur, ils bénéficieront d'une prise en charge des frais de développement de leur projet pendant une année, à l'issue de laquelle la nouvelle entreprise devra être créée. Par certains aspects, l'incubateur représente un complément à la formation offerte par l'École.

- Le secteur « services » rassemble les services privés mis à disposition par le parc, en complément des services publics offerts par l'EPFL.

Les structures

Une fondation se charge du financement et de la gérance des bâtiments, l'EPFL apporte l'appui et la coordination scientifiques. Le comité directeur, composé principalement de représentants de la Fondation et de l'EPFL, représente l'organe exécutif chargé notamment de l'établissement des conditions d'accueil et des décisions sur les dossiers d'admission. ■

SIKA ADJUVANTS

**la compétence
l'innovation
le service**

**5 domaines
d'application**

- béton prêt à l'emploi.
- préfabrication
- chantier routier
- grands ouvrages
- doseurs

SIKA ADJUVANTS 84, rue Edouard Vaillant, B.P. 104, 93350 LE BOURGET Tél.: (1) 48.37.80.00